

## 30 août 2021

### UNIMEV est satisfait mais reste vigilant face à une rentrée avec des incertitudes.

Ce lundi avait lieu la « clause de revoyure » promise par le gouvernement fin juillet. Les ministres Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Jean-Baptiste Djebari, Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne recevaient les représentants de l'événementiel et d'autres secteurs toujours en tension.

### Des aides « sur-mesure » pour l'événementiel

A l'issue de cette réunion, Bruno le Maire a annoncé que le fond de solidarité était conservé jusqu'au 30 septembre et serait remplacé, dès le 1<sup>er</sup> octobre, par un dispositif de prise en charge des coûts fixes, sans conditions de chiffre d'affaires, pour les secteurs S1 et S1bis notamment.

Ce « sur-mesure » qui vient remplacer les aides générales, forfaitaires, confirme le souhait de l'Etat de venir en aide notamment à notre secteur. UNIMEV se félicite de cette décision d'accompagnement spécifique et de ce nouveau dispositif sans conditions de chiffre d'affaires.

Ces nombreux mois d'échanges entre le gouvernement et les représentants d'UNIMEV ont porté leurs fruits. La filière événementielle est maintenant bien identifiée, reconnue en tant que moteur de l'économie.

### Plan de relance du secteur

En partant des études relatives aux retombées économiques directes et indirectes des salons, congrès et foires, les professionnels ont présenté un plan de relance du secteur qui ruissellera économiquement sur d'autres secteurs d'activités (hôtellerie, restauration, transport, taxi...). Pour cela, le plan de relance proposé vise essentiellement à redonner confiance aux entreprises participantes, aux visiteurs et aux congressistes.

Bruno Le Maire s'est révélé très enthousiaste par ce plan de relance car le ministre y a perçu un investissement qui allait générer des retombées importantes pour l'économie et des retombées fiscales pour l'Etat. Une nouvelle réunion spécifique au secteur de l'événementiel est d'ores et déjà programmée avec le ministre Alain Griset et ses équipes.

**Les trois principaux axes du plan de relance** proposé par UNIMEV sont :

- Soutien via un crédit d'impôt aux dépenses de participation aux foires, salons, congrès des entreprises ou de dépenses de location d'espaces pour les organisateurs d'événements d'entreprises ;
- Soutien à la rénovation des lieux et infrastructures d'accueil afin de rester compétitifs par rapport à la concurrence internationale par des prêts bonifiés.
- Promotion et valorisation de la destination France et des salons internationaux en France via une vaste campagne de communication.

### Une rentrée événementielle contrastée

Comme nous l'avions estimé avant l'été, cette continuité des aides est la bienvenue. L'effet des annonces du variant Delta en juin ont à nouveau impacté l'événementiel. La reprise d'activité pourrait être encore meilleure. Salons, congrès et foires vont globalement se tenir et nous espérons qu'ils seront de vrais succès.

**Renaud HAMAIDE, Président d'UNIMEV et présent à la réunion : « Une nouvelle clause de revoyure avec les ministres est programmée fin octobre. Les annonces du jour sont positives. Il y a une vraie confirmation de la prise en compte de nos spécificités et de notre importance pour la relance économique du pays. »**

#### Contacts presse

Frédéric Pitrou – Délégué Général UNIMEV  
Jean Aubinat – Responsable Communication UNIMEV

p. 06 59 17 00 97  
p. 06 99 23 90 14

t. 01 53 90 20 09  
t. 01 53 90 20 01

f.pitrou@unimev.fr  
j.aubin@unimev.fr